

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI
Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

1

AVIGNON - MUSEES : Musée du Petit Palais - Convention-cadre de partenariat avec le Musée du Louvre.

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon est dotée de cinq établissements patrimoniaux municipaux regroupés au sein de la Direction nommée « Avignon Musées ». Les quatre institutions labellisées *Musées de France* comptent le Musée du Petit Palais, le Musée Calvet, le Musée Lapidaire et le Muséum Requien, tandis que la cinquième est une maison remarquable, le Palais du Roure.

Fondé en 1976, le Musée du Petit Palais est installé dans l'ancien Palais des Archevêques. Ses collections explorent le puissant lien historique et artistique qui unit Avignon et l'Italie depuis le Moyen Âge. Le musée abrite notamment l'exceptionnelle collection de peintures de primitifs italiens du marquis Campana, issue d'un dépôt consenti par le Département des Peintures du Musée du Louvre, et donne à comprendre sa relation avec l'art provençal du foyer avignonnais.

Ce dépôt constitue le plus important et le plus exceptionnel présent hors de Paris. A ce titre, il représente le premier exemple précoce et emblématique de décentralisation de l'Etat en matière culturelle. Le Petit Palais constitue une réussite muséographique incontestable et une victoire symbolique en matière de partage, en région, de chefs-d'œuvre présents dans les collections nationales.

Objet du partenariat :

Il importe que les collaborations déjà existantes se renforcent et permettent l'aboutissement de projets partenariaux concrets au service d'une image renouvelée du musée et d'un retour de son attractivité auprès de tous les publics.

Pour ce faire, le Musée du Louvre et la Ville d'Avignon ont décidé de conclure une convention cadre précisant les modalités de leur partenariat. Les axes essentiels de ce partenariat sont les suivants :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Un partenariat scientifique afin d'accompagner les projets de développement du musée du Petit Palais ;
- L'association de l'image de marque du musée du Louvre à celle du musée du Petit Palais ;
- L'organisation d'expositions communes ;
- Une collaboration en matière de médiation culturelle ;
- Une collaboration dans le domaine de la recherche, l'organisation de conférences et de colloques ;
- Une coopération en matière de programmation culturelle.

Cette convention-cadre a pour objectif de définir les modalités générales de mise en œuvre du partenariat entre les parties.

Chaque projet élaboré dans le cadre de ce partenariat fera l'objet ultérieurement d'une convention d'exécution qui en précisera les conditions d'application.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le projet de convention-cadre de partenariat entre le Musée du Louvre et la ville d'Avignon,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la signature d'une convention cadre entre le Musée du Louvre et la ville d'Avignon afin d'instaurer un partenariat scientifique et culturel visant à la mise en valeur du Musée du Petit Palais;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à la signature de toute pièce s'y rapportant.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

PARVENU A LA PREFECTURE LE 15 MAI 2024

ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :